



Travaux en location comment faire ?

Par **cynthiia**, le **30/10/2013** à **22:18**

Bonjour,

Je suis en location je paye 708 € de loyer le logement à plus de 10 ans, or des travaux sont à faire. Plusieurs fois nous avons appelé le gardien pour faire constater mais il ne fait rien.

Peut-on faire constater les dégâts par un huissier ou nous pouvons avoir lieu à aucun recours vu que je suis en location.

Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **31/10/2013** à **08:20**

Bonjour,

Nous manquons d'informations pour vous répondre précisément. En particulier il faudrait savoir de quelle nature sont ces "travaux à faire".

Par **pseudozut**, le **31/10/2013** à **12:42**

bonjour,

pourquoi faire affaire avec le gardien, il n'est pas le propriétaire de votre logement

faites un courrier RECO au propriétaire lui décrivant vos soucis et lui donner des dates possibles de rencontres pour constater les dégâts que vous constatez ca serait déjà moins cher qu'un huissier et moins violent pour le propriétaire qui n'est peut meme pas au courant de ce que vous avez dit au gardien

cordialement

Par **janus2fr**, le **31/10/2013** à **13:41**

Comme dit précédemment, avant d'envoyer une LRAR au bailleur, il faut être certain que ce sont bien des travaux à faire à sa charge, d'où ma question...